Annexe 10

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Grand Chambord

Bilan de la concertation publique

Version mai 2019

atopia ader environnement NTC ALAP urbanisme architecture paysage G&B GARRIGUES BEAULAC

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION D'ÉLABORATION DU PLUI.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, la Communauté de communes du Grand Chambord a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire.

La délibération définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les contributions et les points de vue du public dans la définition du projet intercommunal.

La délibération de prescription du PLUi prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition des documents d'élaboration du projet de PLU au fur et à mesure de leur avancement, au siège de la Communauté de communes membres et sur le site internet de la Communauté de communes.

- L'ouverture d'un registre d'observations tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres.

- La diffusion par le biais de tous types de supports et de tous moyens de communication jugés adéquats (articles dans la presse locale, les bulletins municipaux et communautaires, exposition, plaquettes, site internet, affiches...).

- L'organisation de réunions publiques à différents stades de la procédure.

La délibération définit également la mise en place de conseils de développement ainsi que des personnes publiques associées (PPA).

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUi

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi (1/2)
Affichage de la délibération	La délibération de prescription d'élaboration du PLUi a été affichée conformément aux dispositions fixées par la délibération du 30 juin 2016.
Mise à disposition des documents d'élaboration du PLUi	Sur le site internet de la Communauté de communes de Grand Chambord ont été mis à la consultation du public : - Les différentes délibérations : « PLUi : objectifs et définitions », « prise de compétente PLUi », « Aides financières DETR pour élaboration PLUi », « Elaboration PLUi – autorisation pour signer le marché ». - Le schéma de gouvernance PLUi - Les panneaux d'exposition présentant l'avancement de la procédure - Les outils et les modalités de concertation - Les explications concernant la mise en place du PLUi : les grands objectifs, le contexte, la signification, l'application sur le territoire - Le diagnostic du territoire - Les comptes rendus des réunions publiques Les documents d'élaboration ont été mis à la disposition du public dans les mairies des communes membres et au siège de l'intercommunalité.
Registres de concertation publique	Tout au long de la procédure de l'élaboration du PLUi, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition dans chaque mairie des communes du territoire et au siège de l'intercommunalité, aux jours et heures de leur ouverture au public.
Réunions publiques	Au total, 3 réunions publiques se sont tenues tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. 2 réunions publiques ont eu lieu en phase « Diagnostic, Etat initial de l'Environnement et PADD » (phases 1 et 2) : - Réunion 1 : lundi 30 janvier 2017 à 18h30 au siège de l'intercommunalité à Bracieux. - Réunion 2 : lundi 9 octobre 2017 à 18h au siège de l'intercommunalité à Bracieux. 1 réunion publique a eu lieu en phase « Ecriture règlementaire » (phase 3 du PLUi) : - Réunion 3 : mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 mars 2019 respectivement à Saint-Laurent-Nouan, Bracieux et Maslives. De même, les réunions publiques ont été organisées sous la forme : - D'une rencontre dans les communes sur les questions de territoire avec l'Odysée Dérive, présentée du 12 au 30 septembre 2016 - D'une exposition du collectif Dérive du 14 mars au 7 avril 2017 présente au sein de la Communauté de communes du Grand Chambord - D'une réunion de concertation du diagnostic agricole avec les agriculteurs du territoire le vendredi 15 décembre 2017
Réunions PPA	Au total, 5 réunions de personnes publiques associées se sont tenues tout au long de la procédure. - Réunion 1 : le lundi 30 janvier 2017 à 14h30 à la Communauté de communes du Grand Chambord - Réunion 2 : le mercredi 13 septembre 2017 à 14h30 à la Communauté de communes du Grand Chambord - Réunion 3 : le lundi 2 octobre 2017 à 14h30 à la Communauté de communes du Grand Chambord - Réunion 4 : le lundi 1 avril 2019 à 14h00 à la Communauté de communes du Grand Chambord - Réunion 5 : le lundi 29 avril 2019 à 14h30 à la Communauté de communes du Grand Chambord

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi (2/2)
Réunions Conseil scientifiques	Tout au long de la procédure, 9 réunions de conseil scientifique ont été organisées au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord : - Réunion 1: le mardi 15 mars 2016 - Réunion 2 : le lundi 25 avril 2016 - Réunion 3 : le lundi 30 janvier 2017 - Réunion 4 : le mardi 7 février 2017 - Réunion 5 : le mardi 2 mai 2017 - Réunion 6 : le mercredi 7 juin 2017 - Réunion 7 : le lundi 9 octobre 2017 - Réunion 8 : le vendredi 6 juillet 2018 - Réunion 9 : le mercredi 27 février 2019
Conseil de développement	Au total, 5 réunions de conseil de développement se sont tenues durant toute la procédure au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord : - Réunion 1 : le mardi 15 mars 2016 - Réunion 2 : le lundi 25 avril 2016 - Réunion 3 : le mardi 7 février 2017 - Réunion 4 : le lundi 9 octobre 2017 - Réunion 5 : le mercredi 27 février 2019
Diffusion par tous types de support et tous moyens jugés adéquats	Tout au long de la procédure, une exposition publique a été mise en place et a été complétée au fur et à mesure de l'avancement de la procédure d'élaboration du PLUi. Au total, l'installation de l'exposition comportait 10 panneaux : - 6 panneaux à l'issue de la phase diagnostic et état initial de l'environnement (diffusion à l'intercommunalité en janvier 2017), - 4 panneaux à l'issue du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (diffusion à l'intercommunalité septembre 2017), L'exposition sur l'élaboration du PLUi a été mise à la consultation du public pendant plus d'un 1 an. La mise en place d'affiches d'information pour annoncer la tenue des réunions publiques et convier les habitants à participer aux réunions et à débattre sur le projet de PLUi. La parution d'articles et l'information de la tenue des réunions publiques dans la presse locale (magazine du Grand Chambord : 8 articles sont parus durant la période d'élaboration du PLUi). La diffusion d'articles dans les bulletins et journaux municipaux.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUi

Les réunions publiques

La délibération de prescription d'élaboration du PLUi fixait la tenue à 3 réunions publiques : 2 réunions à l'issue des phases « diagnostic , état initial de l'Environnement et PADD », 1 réunion à l'issue de la phase « écritures réglementaires ».

Elles ont rassemblées chacune 90 personnes soit 0,42% de la population intercommunale. Les premières réunions publiques « Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables » ont attiré environ 100 personnes (0,47 % de la population intercommunale). La dernière réunion publique a attiré environ 60 personnes (0,28 % de la population intercommunale).

Les réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage et par l'intermédiaire de la presse locale.

- **Réunions publiques « Diagnostic - Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (réunions n°1 et 2) :** réunions publiques visant à présenter le Diagnostic, l'État Initial de l'Environnement et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

  - **Lieux et présence du public :** 2 réunions publiques ont eu lieu en phase « Diagnostic, Etat initial de l'Environnement et PADD » :
    - Réunion 1 : le lundi 30 janvier 2017 à 18h30 au siège de l'intercommunalité à Bracieux, env.100 personnes.
    - Réunion 2 : le lundi 9 octobre 2017 à 18h au siège de l'intercommunalité à Bracieux, env.100 personnes.

  - **Contenu des réunions publiques :** la présentation de cette première série de réunions publiques s'organisait en trois temps :

    - **Temps 1 : La démarche du PLUi**, le contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les pièces du dossier ont été expliqués au public : Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les pièces réglementaires (règlement écrit et règlement graphique) et les annexes.

      Les différents acteurs de l'élaboration du PLUi, leur rôle et leur fonction ont été présentés : le Conseil communautaire du Grand Chambord, les élus des instances de travail, les habitants du territoire et les Personnes Publiques Associées.

      Le calendrier de la démarche d'élaboration du PLUi du Grand Chambord et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués (réunions de travail, rendez-vous en communes, réunions avec les Personnes Publiques Associées, réunions publiques, concertation).

      Les modalités d'information de concertation publique mises en place par l'intercommunalité depuis le lancement de la démarche d'élaboration du PLUi ont été rappelées (réunions publiques, registres de concertation, exposition, site internet Grand Chambord, informations dans le « Mag », campagne d'information en mairie, création d'une adresse mail dédiée au projet).

      Il a été précisé lors des réunions publiques que la concertation publique s'inscrit dans une démarche continue et que de nouvelles réunions publiques sur le projet d'écriture réglementaire du PLUi seraient organisées avant l'arrêt du PLUi.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

- **Temps 2 : Le diagnostic et l'Etat initial de l'Environnement**. Il a été précisé que la présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du PLU était une vision synthétique du territoire. Une consultation de la version diagnostic complète (disponible sur le site internet de l'intercommunalité) assurerait au public une appréhension exhaustive et transversale du territoire de la Communauté de communes.

  Une contextualisation de la Communauté de communes et de son environnement territorial élargi ont été faites : présentation des paysages, des ressources naturelles, des formes urbaines et des éléments patrimoniaux, les caractéristiques de la population locale, les activités et les flux sur le territoire, le tourisme et les équipements présents sur le territoire et le cadre de vie.

  L'analyse territoriale de l'intercommunalité est apparue être pleinement partagée par le public au cours des deux réunions de concertation.

- **Temps 3 : Les enjeux mis en évidence dans le diagnostic**. Au travers du diagnostic, cinq enjeux ont été identifiés. En effet, il a été admit que le territoire comporte une renommée internationale, qu'il possède de nombreux paysages reconnus (Val de Loire, UNESCO, forêt solognote et l'ensemble du patrimoine bâti), qu'il est également un espace attractif comportant un maillage de services et d'équipements et des flux peu traversant.

- **Temps 4 : Le projet du territoire – le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**. Le territoire du Grand Chambord constitue un espace structurant et rayonnant à l'échelle régionale et nationale. Il bénéficie d'une reconnaissance grâce à ses éléments patrimoniaux notamment le château de Chambord, le Val de Loire, les paysages viticoles, les parcours itinérants doux. Le territoire du Grand Chambord est cependant impacté par des phénomènes sociodémographiques (vieillissement, perte de population jeune).

  Le défi à relever dans le cadre du projet du territoire est de :

  - Organiser localement les nouveaux moteurs de développement du territoire

  - Faire du Grand Chambord, un territoire au sens complet du terme : au delà d'une réalité géographique et historique, Grand Chambord devient un espace de projet et de développement

  - Exprimer et affirmer la cohérence du territoire dans sa diversité et son unicité, entre ses trois bassins de vie

  - La présentation s'est poursuivie par une déclinaison pédagogique des objectifs et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les trois axes structurants et les orientations d'aménagement et de développement définis par le PADD ont été expliqués et largement illustrés pour une compréhension grand public.

- **Temps 5 : Temps de partage**. A l'issue de chaque présentation d'une durée de 30 à 40 minutes, la prise de parole est ouverte. Il est rappelé aux personnes présentes que les réunions publiques permettent une co-construction du projet de PLUi.

  Echanges et contributions du public au diagnostic et au PADD : les deux réunions publiques ont suscité les réactions et les contributions suivantes :

  - La nécessité d'organiser l'accueil sur le territoire en envisageant le maintien de la qualité de vie pour les résidant,

  - Le besoin d'accompagner l'évolution du parc résidentiel pour répondre à tous les ménages (jeunes, anciens, etc.),

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

- L'expression du souhait de maintenir une qualité de vie « rurale » associée à un habitat de maisons individuelles proche des espaces verts malgré les objectifs de densification attendus par la loi et le SCoT.

- Le besoin de développer la proximité et l'accès aux services (médicaux, commerces, etc.) dans un territoire diffus qui ne bénéficie pas de services de transports collectifs.

- Les habitants ont fait part de leur souhait de voir se développer sur l'ensemble du territoire du Grand Chambord de nouvelles structures d'accueil touristique (hôtelière, parc résidentiel de loisirs, hébergement insolite). Leurs remarques concernées également le souhait de mise en place de nouveaux attracteurs touristique fort en complément du Domaine de Chambord.

- Certaines observations ont porté sur la mise en cohérences des enjeux environnementaux et paysagers et des pratiques agricoles existantes sur le territoire, les serres notamment.

- La question du paysage est interrogée également au regard des nouveaux moyens de production d'énergie (solaire, éolien).

- La question de l'agriculture est plusieurs fois abordées comme activité confortant la qualité perçue du territoire qu'il convient d'être préservée et mise en valeur.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

- **Réunions publiques « Ecriture réglementaire » (réunion n°3) :** La série de réunions publiques qui se sont tenues le 26, le 27 et le 28 mars 2019 avaient pour objet de présenter au public le projet de PLUi et plus particulièrement les outils réglementaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit et graphique).

  - **Lieux et présence du public**

    - Réunion 3 : mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 mars 2019 située respectivement à Saint-Laurent-Nouan, Bracieux et Maslives, env.60 personnes pour chaque réunion.

  - **Contenu des réunions publiques** : la présentation de la dernière réunion publique s'organise 3 temps :

    - **Temps 1 : La démarche du PLUi**. Le contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les pièces du dossier ont été expliqués : Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les pièces réglementaires (règlement écrit et règlement graphique) et les annexes.

      Les différents acteurs de l'élaboration du PLUi, leur rôle et leur fonction ont été présentés : le Conseil communautaire du Grand Chambord, les élus des instances de travail, les habitants du territoire et les Personnes Publiques Associées.

      Le calendrier de la démarche d'élaboration du PLUi du Grand Chambord et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués (réunions de travail, rendez-vous en communes, réunions avec les Personnes Publiques Associées, réunions publiques, concertation).

      Les modalités d'information de concertation publique mises en place par l'intercommunalité depuis le lancement de la démarche d'élaboration du PLUi ont été rappelées (réunions publiques, registres de concertation, exposition, site internet Grand Chambord, informations dans le « Mag », campagne d'information en mairie, création d'une adresse mail dédiée au projet).

    - **Temps 2 : Les outils réglementaires. Le projet du territoire – le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.** Le territoire du Grand Chambord constitue un espace structurant et rayonnant à l'échelle régionale et nationale. Il bénéficie d'une reconnaissance grâce à ses éléments patrimoniaux notamment le château de Chambord, le Val de Loire, les paysages viticoles, les parcours itinérants doux. Le territoire du Grand Chambord est cependant impacté par des phénomènes sociodémographiques (vieillissement, perte de population jeune).

      Le défi à relever dans le cadre du projet du territoire est de :

      - Organiser localement les nouveaux moteurs de développement du territoire
      - Faire du Grand Chambord, un territoire au sens complet du terme : au delà d'une réalité géographique et historique, Grand Chambord devient un espace de projet et de développement
      - Exprimer et affirmer la cohérence du territoire dans sa diversité et son unicité, entre ses trois bassins de vie

La présentation s'est poursuivie par une déclinaison pédagogique des objectifs et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les trois axes structurants et les orientations d'aménagement et de développement définis par le PADD ont été expliqués et largement illustrés pour une compréhension grand public.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

- **Temps 3 : Les outils réglementaires.** Les grands principes des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi du Grand Chambord ont été présentés à l'appui d'exemples.

  Ces OAP sont classées en trois catégories :

  - Les OAP Intercommunales : OAP UNESCO – Val de Loire, OAP mur de Chambord.
  - Les OAP Thématiques : OAP Coeurs historiques, OAP Entrées de villes.
  - Les OAP Projets Chacune de ces OAP ont été rappelé pour expliquer aux participants la cohérence de définition et de mise en œuvre des outils réglementaires au regard du PADD.

Le règlement graphique et littéral ont été expliqués dans leurs principes et leurs objectifs généraux. Chaque grand type de zone (zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle) et leur déclinaison adaptée au contexte de l'intercommunalité ont été présentés. De plus, pour chaque axe des orientations du PADD, des schémas et des tableaux ont été présentés afin de mettre en relation les différents documents entre eux.

A l'issue de chaque présentation, d'une durée d'une heure environ, la prise de parole est ouverte

- Echanges et contributions du public aux outils réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du PADD.

Les contributions au débat ont permis de conforter des envies collectives qui se fondent sur :

- Un territoire qui se prend en main et définit son positionnement par rapport aux espaces limitrophes (Blois, Orléans…).
- Une diversité des situations internes au territoire à prendre en compte – une logique de complémentarité / d'interdépendance d'espaces à conforter.
- Les habitants ont également mis en évidence la nécessité d'avoir une approche différente dans les formes urbaines entre les communes ligérienne et les communes solognotes qui ont des caractéristiques en matières de formes urbaines et bâties différentes.
- Plusieurs remarques formulées ont porté sur la nécessité d'être attentif à la manière de construire au sein des cœurs historiques et veiller à conserver la qualité paysagère des entrées de ville sur le territoire.
- Une volonté de cultiver une certaine exceptionnalité de la vie du territoire sans tomber dans une approche qualitative renouvelée pour le territoire. Cette exceptionnalité doit passer par la qualité des nouvelles constructions et la réhabilitation des bâtiments existant mais également dans la future offre touristique à mettre en place sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

Les réunions publiques

Parallèlement avec les réunions publiques citées auparavant, une réunion de concertation du diagnostic agricole avec les agriculteurs du territoire a eu lieu le 15 décembre 2017. Cette réunion a permis de connaître davantage leurs propriétés agricoles, leurs besoins, leurs projets afin de pouvoir y répondre au mieux dans le projet du PLUi.

Enfin, le Grand Chambord a invité le Collectif Dérive composé d'architectes et de paysagistes, à parcourir son territoire en vélo, afin de rencontrer ses habitants pour échanger sur les particularités de leur paysage et le regard qu'ils portent sur leur environnement. Ces rencontres ont ainsi duré 18 jours, du 12 au 30 septembre 2016.

Cette action a permis la réalisation de l'exposition *L'Odyssée Grand Chambord* qui restitue les éléments récoltés sur le terrain : extraits de récits, des paroles citoyennes mais aussi de nombreuses images (photos, dessins et vidéos) qui témoignent des découvertes et interprétations faites au détour des chemins par les artistes.

Cette exposition fût présente au sein de la Communauté de communes du Grand Chambord du 14 mars au 7 avril 2017.

Exposition « L'Odyssée Grand Chambord »

Plaquette de l'exposition « L'Odyssée Grand Chambord »

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

Les personnes publiques associées

La délibération de prescription d'élaboration du PLUi fixait l'accompagnement et des échanges avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

Il s'agit de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, des Chambres consulaires, du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), des communes limitrophes, des EPCI voisins ou directement intéressés et du SIAB en charge du SCOT. Ces personnes accompagnent les élus en portant, sur le PLUi, un regard spécifique lié à leurs compétences propres. Ce dialogue permet d'aboutir à un PLUi partagé avec les partenaires institutionnels de la collectivité.

Ainsi, durant toute la procédure de concertation, 5 réunions se sont tenues au sein de la Communauté de communes du Grand Chambord.

- Réunion 1 : le lundi 30 janvier 2017 qui a permis de présenter le diagnostic aux différents consultants. Il en est ressorti l'intérêt d'associer les paysages agricoles qui sont soumis à des pressions fortes, de porter une attention particulière sur les questions de mobilités touristiques, de favoriser les constructions agricoles afin de valoriser les vues sur le paysage.

- Réunion 2 : le mercredi 13 septembre 2017 a qui concerné principalement la DDT et le SIAB sur la définition de l'enveloppe urbaine.

- Réunion 3 : le lundi 2 octobre 2017 qui avait pour objet de présenter le PADD (les enjeux, les scénarios, les trois orientations stratégiques,…).

- Réunion 4 : le lundi 1 avril 2019 a permis de présenter le projet du PLUi. Ainsi, de nombreuses modifications concernant le zonage ont été apportées ainsi que que des questionnements sur le règlement et sur les représentations graphiques.

- Réunion 5 : le lundi 29 avril 2019 qui a concerné principalement la DDT et le STAP sur le projet de PLUi.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

Les réunions de conseil de développement

Pour l'organisation de la concertation, la prescription de l'élaboration oblige la création d'un conseil de développement (obligatoire dans les EPCI de plus de 20 000 habitants) sur le territoire.

La création de ce conseil permet de fédérer les acteurs des communes autour d'une stratégie partagée pour permettre le développement du territoire et renforcer son attractivité.

Il doit être composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Ainsi, 5 réunions de conseil de développement se sont tenues durant toute la procédure au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord :

- Réunion 1 : le mardi 15 mars 2016 qui a permis de présenter la démarche du PLUi à Chambord (les objectifs, les documents à réaliser, le planning,…)

- Réunion 2 : le lundi 25 avril 2016 portait sur la présentation du portrait de Grand Chambord par le Directeur de l'Observatoire des territoires. Il s'agissait de présenter les trois portraits qui constituent le territoire notamment : le Grand Chambord, la Sologne et les Collines du Perche d'un point de vue paysager, économique, architectural, démographique…

- Réunion 3 : le mardi 7 février 2017. Cette réunion présentait les différents scénarii du PADD : Affirmer le Grand Chambord comme un espace de rencontre entre Val de Loire et Sologne / Accroitre les synergies économiques et sociales locales / Co-construire l'exceptionnalité de Grand Chambord

- Réunion 4 : le lundi 9 octobre 2017 qui a permis de présenter le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le PADD (ses orientations, ses objectifs, ses mises en œuvres).

- Réunion 5 : le mercredi 27 février 2019. Cette réunion portait sur la présentation du PADD et de la prise en compte du patrimoine dans le PLUi. En effet, les différentes OAP, le règlement écrit et graphique déterminent des actions afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et bâti.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

Les réunions de Conseil scientifique

Le conseil scientifique composé du CAUE, la mission Val-de-Loire, du STAP, de SIAB, de la DDT, d'universitaires de Tours, de certains membres de PPA,… interviennent afin d'enrichir les questionnements portés pour la réalisation du PLUi.

Ainsi, 9 réunions de conseil scientifique se sont tenues durant toute la procédure au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord :

- Réunion 1: le mardi 15 mars 2016 qui évoquait la démarche du PLUi à Chambord. Il s'agissait de présenter les scénarii, les objectifs, les orientations, les différents documents à réaliser, le planning,…

- Réunion 2 : le lundi 25 avril 2016 portait sur la présentation du portrait de Grand Chambord par le Directeur de l'Observatoire des territoires. Il s'agissait de présenter les trois portraits qui constituent le territoire notamment : Grand Chambord, la Sologne et les Collines du Perche d'un point de vue paysager, économique, architectural, démographique…

- Réunion 3 : le lundi 30 janvier 2017 présentait le diagnostic du territoire du Grand Chambord d'un point de vue démographique, économique, de transport, architectural, paysager,…

- Réunion 4 : le mardi 7 février 2017. Cette réunion présentait les différents scénarii du PADD : Affirmer le Grand Chambord comme un espace de rencontre entre Val de Loire et Sologne / Accroitre les synergies économiques et sociales locales / Co-construire l'exceptionnalité de Grand Chambord

- Réunion 5 : le mardi 2 mai 2017 permettait la mise au point sur le PLUi entre les membres du conseil scientifique.

- Réunion 6 : le mercredi 7 juin 2017 présentait les PLUi patrimoniaux ainsi qu'une OAP patrimoine mondial (OAP Val-de-Loire).

- Réunion 7 : le lundi 9 octobre 2017 qui a permis de présenter le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le PADD (ses orientations, ses objectifs, ses mises en œuvres).

- Réunion 8 : le vendredi 6 juillet 2018 permettait la mise au point sur le PLUi entre les membres du conseil scientifique.

- Réunion 9 : le mercredi 27 février 2019. Cette réunion portait sur la présentation du PADD et de la prise en compte du patrimoine dans le PLUi. En effet, les différentes OAP, le règlement écrit et graphique déterminent des actions afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et bâti.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

AFFICHES ANNONÇANT LES RÉUNIONS PUBLIQUES

GRAND CHAMBORD : ENSEMBLE IMAGINONS 2030

EN 2016, LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND CHAMBORD EST ENGAGÉ

Le lancement de la démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est l'occasion de définir avec les habitants du Grand Chambord l'avenir de notre territoire.

Plusieurs étapes vont rythmer la réflexion et la démarche GRAND CHAMBORD : ENSEMBLE IMAGINONS 2030. C'est l'occasion pour les habitants de s'associer à la construction du projet de territoire.

LES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE

- SEPT 2016 - FÉV. 2017 — *Diagnostic et enjeux du PLUi*
- MARS 2017 — *Débat sur les orientations du projet de territoire*
- AVRIL 2017 - MARS 2018 — *Création des outils réglementaires du PLUi*
- AVRIL 2018 - SEPT. 2018 — *Consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique*
- AVRIL 2018 > 2030 — *Approbation et application du PLUi*

LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Le PLUi de la Communauté de communes du Grand Chambord concerne tous les habitants des 17 communes.

Des outils de concertation sont à votre disposition à toutes les étapes de la démarche du projet de territoire GRAND CHAMBORD : ENSEMBLE IMAGINONS 2030

ENSEMBLE ÉCHANGEONS !

- Site internet WWW.GRANDCHAMBORD.FR
- Un registre de concertation est à mis à disposition dans votre mairie
- Un lieu ressource pour échanger et travailler autour du projet
- Une campagne d'information en mairie
- Une adresse mail dédiée pour nous contacter ensemble2030@grandchambord.fr

GRAND CHAMBORD COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENSEMBLE IMAGINONS 2030 : Les habitants associés à la construction du projet

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

ANNONCES DES RÉUNIONS PUBLIQUES VIA INTERNET

Extraits du site internet officiel du Grand Chambord

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

4. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUi

- **Exposition publique PLUi**

Afin de permettre au public d'accéder aisément aux éléments de réflexion et aux objectifs poursuivis par l'intercommunalité une exposition évolutive a été mise en place.

L'exposition complète comptait 10 panneaux présentés en deux temps :

- Le premier temps, a eu lieu à la fin de la phase « Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement ». Les 6 premiers panneaux présentaient l'exposé du déroulement de la procédure d'élaboration du PLUi et les principales conclusions du diagnostic et l'Etat initial de l'Environnement.

- Dans un second temps, l'exposition a été complétée par 4 panneaux supplémentaires présentant le projet de territoire (les trois axes principaux été ainsi complétée au fur et à mesure de la procédure d'élaboration du PLUi pour former un parcours d'exposition évolutif).

- **Mise à disposition de registres de concertation publique**

Les moyens d'expression mis à disposition du public offraient la possibilité de faire part d'observations écrites par le biais de registres de concertation mis à disposition du public dans chaque commune membre et au siège de l'intercommunalité aux jours et aux heures d'ouverture au public.

Cette possibilité a été organisée dès le début de la procédure, annoncée par la délibération de prescription et rappelée à la fois lors de l'exposition, des réunions publiques mais également sur l'affiche A3 en accompagnement des registres de concertation publique.

- **Remarques et avis formulés dans le registre de concertation publique et par courrier**

Au total 15 remarques et avis ont été consignés dans les registres de concertation publique ou transmis par courrier aux mairies des communes membres.

Les demandes ont quasi systématiquement pour objet la demande de classement de terrain en zone constructible au futur PLUi. Plusieurs demandes concernaient les possibilités dans des espaces agricoles ou naturels .

- **Presse**

La démarche d'élaboration du PLUi a été largement relayée dans la presse locale en particulier pour annoncer les réunions publiques et informer la population sur la démarche d'élaboration du PLUi : 8 articles/parutions dans la presse locale (Magazine du Grand Chambord : magazine intercommunal).

Le journal régional, La Nouvelle République et les journaux communaux ont permis d'élargir les supports d'information.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

PANNEAUX D'EXPOSITION (1/2)

Panneaux d'exposition « Diagnostic et Etat initial de l'Environnement »

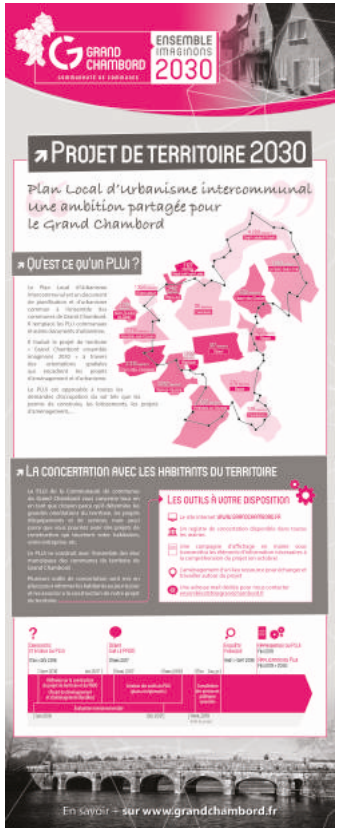

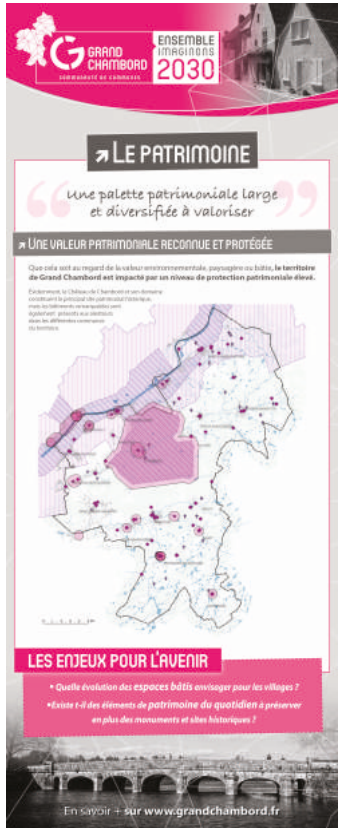

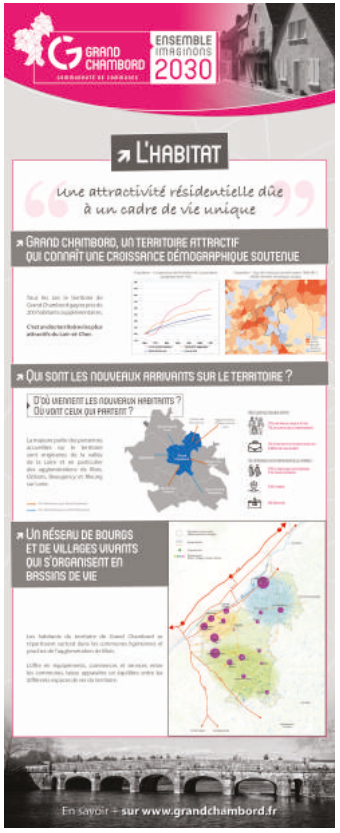

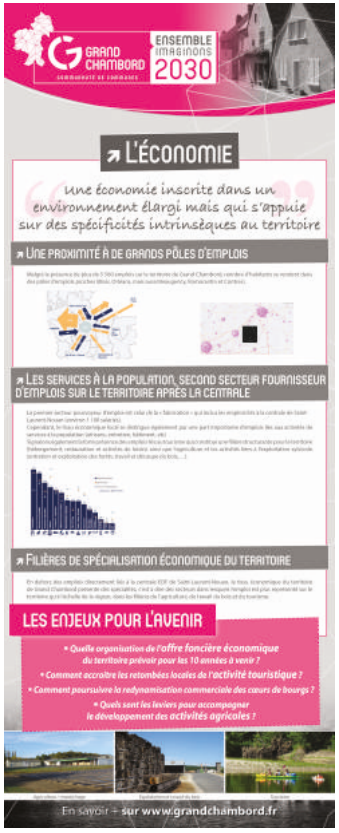

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

PANNEAUX D'EXPOSITION (2/2)

Panneaux d'exposition « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »

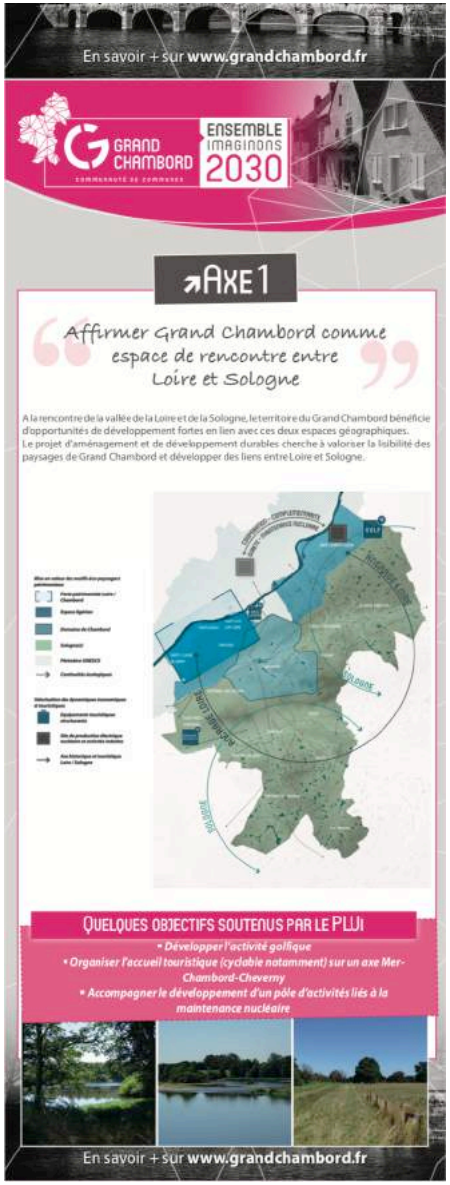

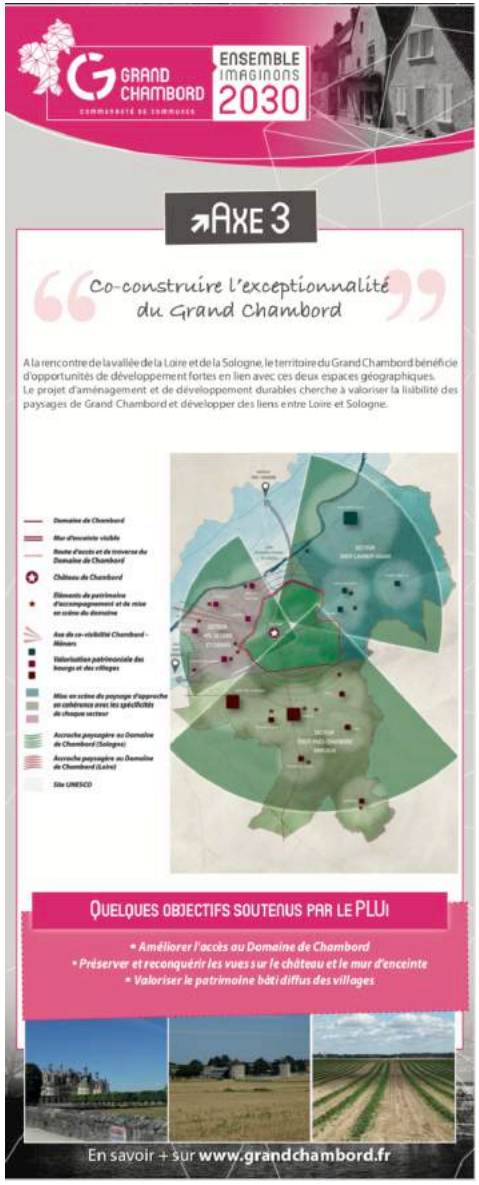

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

DIAPORAMAS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU 30 JANVIER 2017 - DIAGNOSTIC

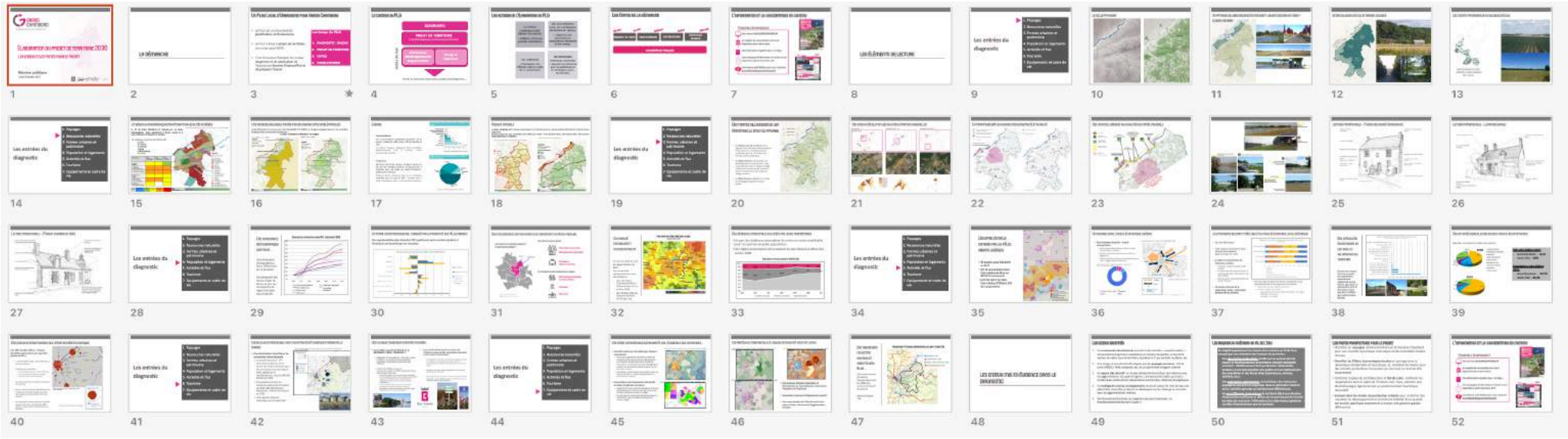

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

DIAPORAMAS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU 9 OCTOBRE 2017 - PADD

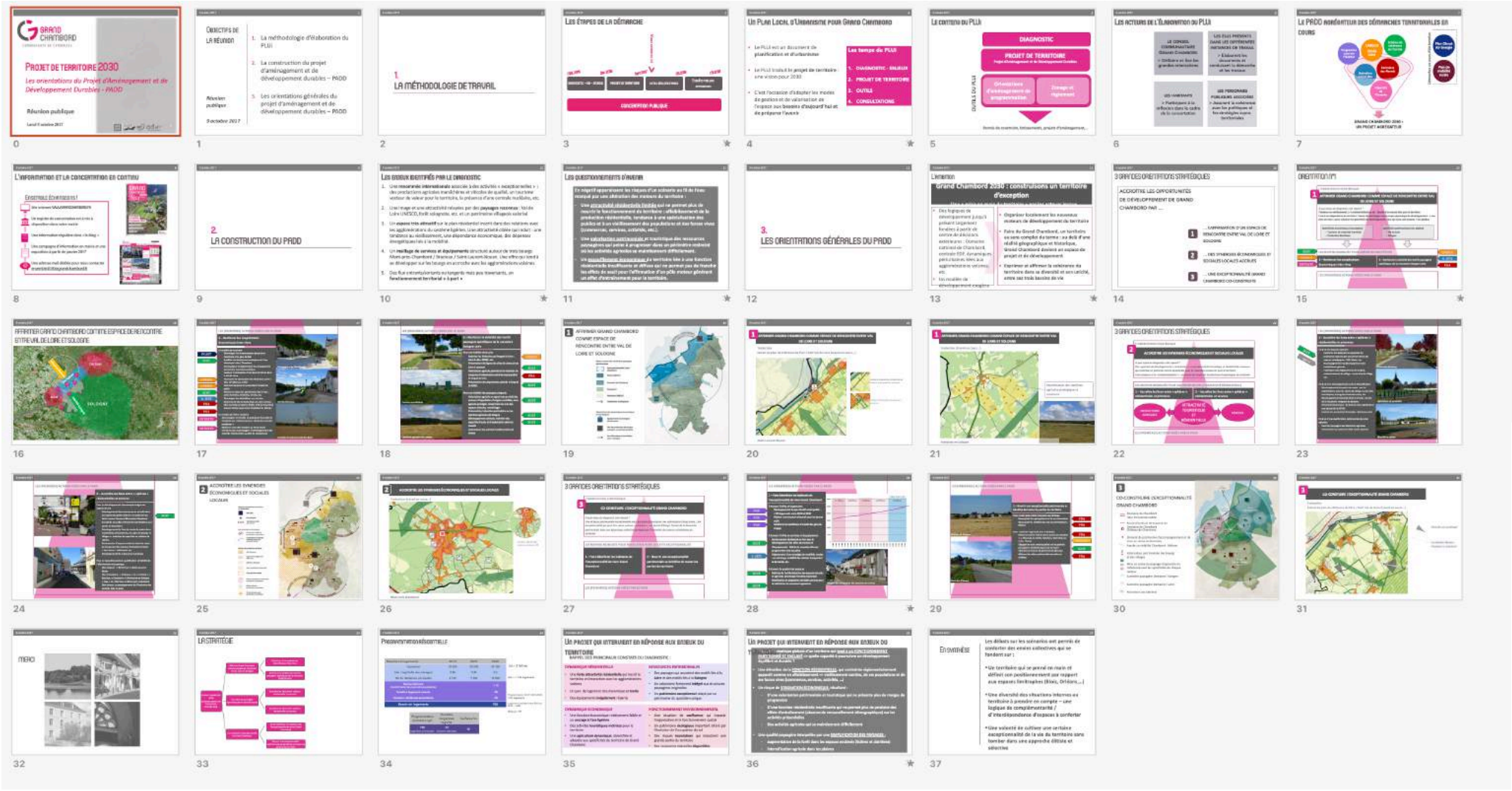

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

DIAPORAMAS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU 26-27-28 MARS 2019 - PLUi

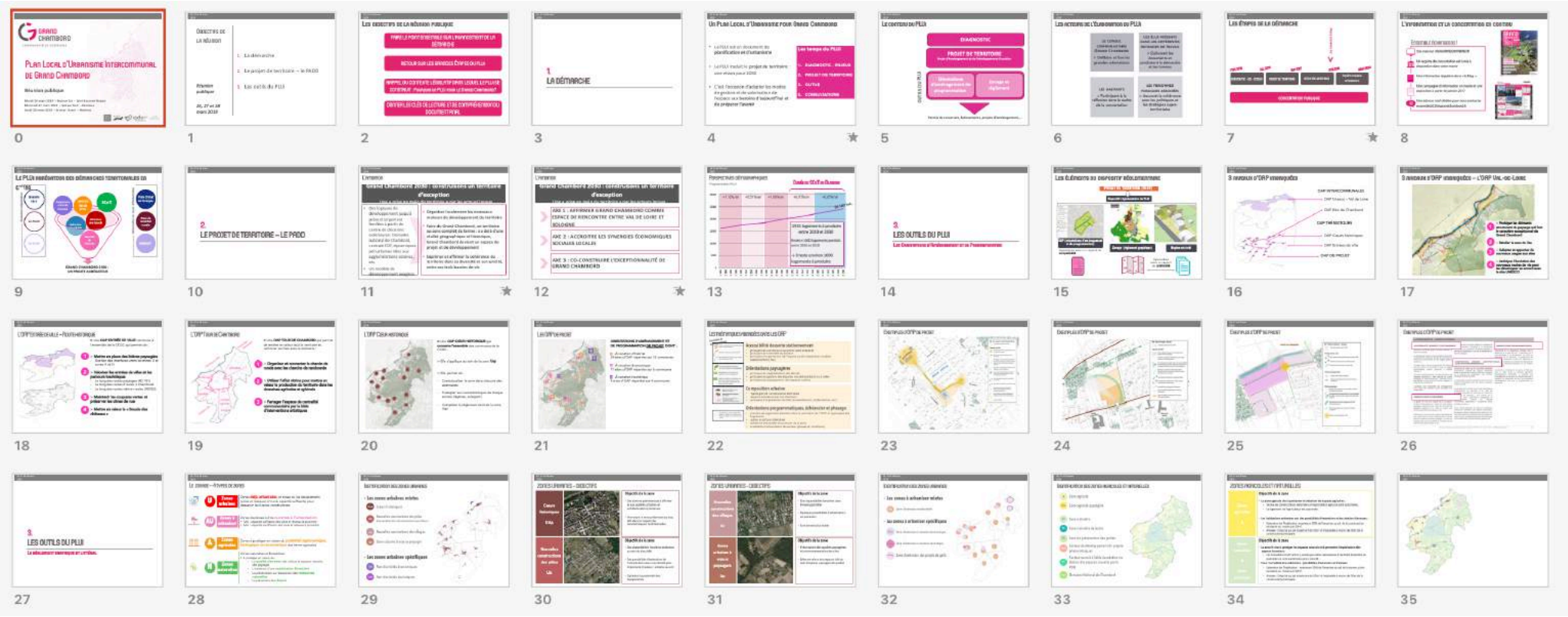

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

ARTICLES PARUS DANS « GRAND CHAMBORD, LE MAGAZINE »

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n°2

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n° 3

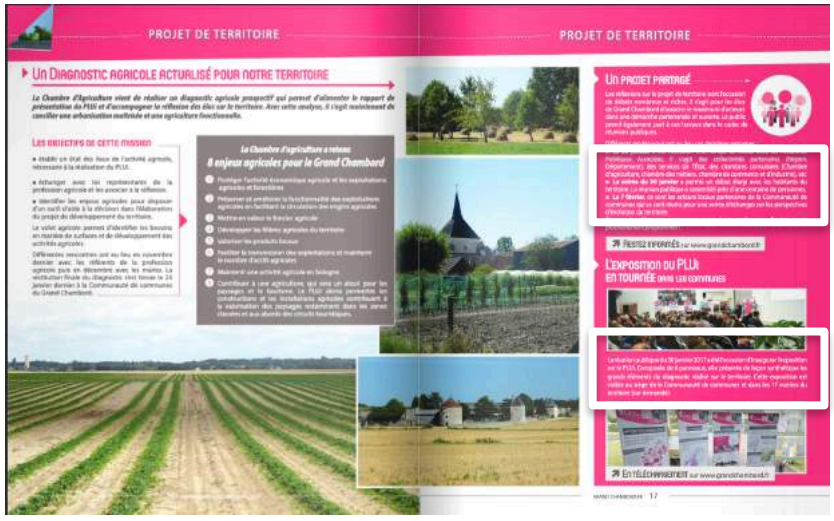

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n°4

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n°5

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n°6

Extrait du magazine "Grand Chambord le Magazine"n°7

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

PARUTIONS DANS LA PRESSE LOCALE

Extrait du site internet du CAUE 41

PROJET DE TERRITOIRE

LE PLUi DU GRAND CHAMBORD : VALORISER LE PATRIMOINE

Depuis 2016, le CAUE accompagne la communauté de communes du Grand Chambord dans l'élaboration de son PLUi, et dévoile un extrait du magazine de la communauté de communes, qui s'intéresse sur l'aspect patrimonial du PLUi :

Depuis 2016, Grand Chambord élabore son PLUi. Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire sous-tend de la nécessité scientifique de la part d'architectes urbanistes – comme Romie Garibelli de l'université de Tours par exemple – et demande l'expertise technique du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) dont le directeur, Bruno Mennesol, fait le lien entre l'université de Tours et Grand Chambord.

Le PLUi patrimonial va avoir cette force-là : identifier les territoires à enjeux !

Bruno Mennesol, directeur du CAUE 41

« On est dépositaire quelque part de ces lieux très forts en enjeux dans des communautés, la préservation et la valorisation du patrimoine en particulier dans l'urbanisation peut exister entre l'aspect culturel, technique et architectural en économique » explique Bruno Mennesol, directeur du CAUE 41. Contact en architecture, urbanisme et environnement de Loir-et-Cher.

« Grand Chambord est un territoire très particulier, plus connu et reconnu des étrangers, grâce à Chambord ». C'est sur cet reconnaissance bien entier valeur culturelle et valeur économique que le CAUE apporte ses conseils techniques et son expertise « dans l'intérêt. Il y a une conférence dans leur cas. En tant qu'habitant vous l'intégrez au territoire et vous allez jouer d'ici à la communauté pour s'immémorer, l'adapter au mieux. C'est le cœur pour lequel des logiques techniques commencent à intervenir du côté ancien, il y a des choses à faire et à ne pas faire, on entame dès lors un dialogue de médiation par exemple. » Pour affiner au RDP cœur de l'heure du territoire – le château de Chambord.

Conseils aux particuliers
Conseils aux collectivités
Études & Documentation
Formation et sensibilisation
Visites
Débats et colloques
Revue de presse
L'Observatoire des CAUE dans le 41

LE CAUE
Le CAUE 41
Agenda
Lexique
Projets en Série
Sites Partenaires
UR CAUE Centre
Adhésion

RECHERCHE
Search...

LIENS
La Biennale Nature & Paysage
Atlas des paysages du Loir-et-Cher
Architecture Républicaine
Mots 41
Pourquoi et à qui s'adresser ?
Habiter la campagne au XXIe siècle
Observatoire des CAUE
Maisons paysannes de France

CONTACT
34 avenue Maunoury
41000 Blois
T. 02 54 51 50 50
F. 02 54 51 50 51
caue41@caue41.fr

Article paru dans La Nouvelle République du 17 mars 2016

la Nouvelle République.fr

MES FAVORIS . Tours – Poitiers

Loir-et-Cher - Bracieux - Grand chambord

Bâtir ensemble le territoire de 2030

17/03/2016 05:31

Il y a seulement deux ans, personne n'aurait imaginé une telle soirée : mardi, dans la salle des communs d'Orléans, le Domaine de Chambord recevait les forces vives du Grand Chambord, pour lancer en commun la stratégie de développement du territoire d'ici 2030. « Les incompréhensions sont en train de se gommer entre nous, a confirmé Gilles Clément, président de la communauté de communes, y compris avec la commune de Chambord qui a tout récemment signé une convention en préfecture garantissant sa pérennité. Et c'est très important d'être ici ce soir, parce qu'il s'agit de construire, à partir des bonnes volontés des uns et des autres, un projet de territoire autour de son activité phare : le tourisme. »

Devant les quelque 150 personnes présentes, au fil d'une présentation très dynamique, émaillée de nombreuses vidéos, Gilles Clément a déroulé le fil de cet ambitieux projet, d'abord appuyé sur la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Une démarche qui passera, a-t-il précisé, « par la définition d'un projet d'aménagement et de développement durable, un document qui permettra d'affirmer l'identité de notre territoire et qui sera réalisé en concertation avec tous les acteurs ».

Dans cette réflexion, Grand Chambord entend intégrer une démarche ambitieuse, celle d'une labellisation « Grand Site de France », à l'instar du pont du Gard ou du Puy-de-Dôme. L'idée est de garantir la qualité des paysages tout en développant l'activité touristique autour de ce « lieu phare qu'est Chambord ».

« Chambord, c'est génial ! » surtout insiste Jean d'Haussonville. C'est une œuvre d'art sans équivalent dans le monde, et notre fil conducteur, c'est d'y attirer plus de monde dans de meilleures conditions », a précisé le directeur général, avant de passer en revue les grands travaux de l'année. La halle d'accueil, la rénovation de la place Saint-Louis, la création d'une auberge à l'Ormetreau, « et le pari qu'on a tout fixé pour novembre : faire visiter au président de la République la structure des jardins à la française ! »

Il restait à Gilles Clément, pour conclure, à faire appel « aux citoyens impliqués » avec lesquels Grand Chambord souhaite dialoguer pour élaborer ce projet. Un conseil de développement, ouvert aux bonnes volontés, sera mis sur pied d'ici juin. Comme « un accélérateur de démocratie » pour bâtir ensemble le territoire de 2030. Affaire à suivre !

Jean d'Haussonville (à gauche) et Gilles Clément ont présenté le concept la démarche du projet de territoire et son ère majeur, le Domaine de Chambord.

Catherine Simon

Suivez-nous sur Facebook

Article paru dans Le Petit Solognot du 6 juin 2016

www.lepetitsolognot.fr
LPS N° 640 - 8 juin 2016

3e réunion « Grand Chambord 2030 »

Une nouvelle soirée d'information sur le projet de territoire « Grand Chambord 2030 » s'est déroulée à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux le 26 mai. L'occasion de présenter les ressources du Grand Chambord, la centrale et sa relation au territoire ainsi que le peloton spécialisé de protection de la gendarmerie.

Lors des précédentes réunions de lancement du projet de territoire « Grand Chambord - Ensemble imaginons 2030 », les aspects touristiques et sociaux économiques du Grand Chambord ont été abordés. Pour la troisième et dernière réunion d'information, le 26 mai, ce sont les ressources et dépenses de la communauté de communes ainsi que la place de la centrale nucléaire sur le territoire qui ont été exposées. En 2015, la majorité des recettes du Grand Chambord (44 %) provenait de la fiscalité des entreprises du territoire (9 350 000 euros). Ensuite, 26 % des recettes, soit 5 500 000 euros sont issues de l'épargne des années précédentes et 10 % (2 150 000 euros) ont été apportés par la fiscalité des ménages. Côté dépenses (intégrant la provision pour le mandat), 40 %, soit 7 900 000 euros ont été reversés à l'Etat (fiscalité), une réserve de 2 400 000 euros est prévue pour le projet de la piscine de Saint-Laurent (12 %) et la troisième dépense la plus importante concerne l'habitat avec 2 375 000 euros (12 %). Le directeur de la centrale, Jean-Claude Cervantes, a également rappelé quelques chiffres concernant le site. Il emploie tout au long de l'année 785 salariés EDF et 250 salariés permanents d'entreprises prestataires. Lors des arrêts pour maintenance, 600 à 2000 salariés d'entreprises prestataires s'ajoutent à l'effectif. « En 2015, nous avons sollicité une centaine d'entreprises locales, ce qui représente 7,9 millions d'euros de contrats directs avec des fournisseurs sur les départements du Loir-et-Cher et du Loiret », a précisé le directeur. La centrale contribue également à la fiscalité locale à hauteur de 37,5 millions d'euros, dont 5,1 millions pour la seule taxe foncière. Mise en service en 1981, elle a été conçue pour une durée d'exploitation d'au moins 40 ans. L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé de la poursuite d'exploitation pour dix ans supplémentaires suite aux visites décennales et les prochaines auront lieu en 2022 et 2025. « Nous avons un partenariat pour l'emploi et la formation avec les entreprises locales spécialisées dans la nucléaire, un partenariat avec le Grand Chambord avec l'ouverture d'une conciergerie en mars 2015 et une étude d'opportunité est en cours sur la création d'une structure locale de formation au nucléaire », a exposé Jean-Claude Cervantes. Concernant la sécurité du site, le peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) a été présenté. Cette unité de lutte contre le terrorisme a été créée en 2010 en lien avec EDF. A Saint-Laurent, 44 militaires formés avec le GIGN garantissent l'intégrité de la centrale. Leurs missions : sécurisation, patrouille et renseignements. En juillet 2016, le PSPG s'installera dans sa nouvelle caserne, tout près de la centrale. Un projet porté par le Grand Chambord qui leur permettra de gagner du temps. « Il était logique de s'impliquer car nous percevons des recettes fiscales importantes de la centrale et le loyer versé par la gendarmerie couvrira l'annuité de l'emprunt contracté », a expliqué Gilles Clément avant d'ajouter : « C'est une belle opération d'aménagement du territoire qui est aussi une garantie pour la sécurité et une garantie économique ».

Suite aux trois réunions d'informations, l'objectif est maintenant de mettre en place un conseil de développement. Il s'agit d'une instance composée d'un groupe de personnes volontaires de tous horizons qui pourra donner son avis sur le projet de territoire. L'appel est donc lancé à tous ceux qui souhaiteraient s'impliquer pour débattre du projet « Grand Chambord - Ensemble imaginons 2030 » et apporter des idées. Des réunions seront prévues tous les deux à trois mois sur différents sujets afin de faire émerger des axes de travail. Cette nouvelle démarche « pour bâtir d'instaurer un dialogue entre élus et non-élus.

Chloé Cartier-Santino

Gilles Clément, président de Grand Chambord et Jean-Claude Cervantes, directeur de la centrale nucléaire de Saint-Laurent.

Article paru dans le Blaisois/Val de Loire

54 BLAISOIS/VAL DE LOIRE

2e réunion du projet « Grand Chambord 2030 »

Après un premier rendez-vous mi-mars au château de Chambord, Gilles Clément, président de la communauté de communes du Grand Chambord, a animé une nouvelle soirée d'information sur le projet de territoire « Grand Chambord 2030 ».

La deuxième réunion de lancement du projet de territoire « Grand Chambord - Ensemble imaginons 2030 » s'est déroulée le 26 avril au siège de la Communauté de communes à Bracieux. Le programme était chargé : présentation du portrait social et économique du territoire, présentation du collectif « Dérive » et interventions des partenaires du département (ces ensuites) « Il est important que tout le monde soit au même niveau d'information pour démarrer une réflexion », souligne Gilles Clément. C'est Lionel Henry, directeur de l'Observatoire de l'économie et des territoires qui a dressé le portrait social et économique du Grand Chambord qui regroupe 17 communes, 20 900 habitants, plus de 10 000 actifs et 5480 emplois. Cinquième communauté de communes du Loir-et-Cher en nombre d'habitants, elle affiche 90 % de croissance démographique au cours des dernières années. Les trois communes les plus peuplées sont Saint-Laurent-Nouan, Mont-près-Chambord et Huisseau-sur-Cosson. Le Grand Chambord compte aussi attractif car la population est passée de 12 900 habitants en 1975, à 17 546 habitants en 1982, pour atteindre près de 20 000 habitants en 2015. « La population augmente naturellement et il y a plus de naissances que de décès, elle est plutôt constituée de ménages aunes avec des enfants, ce qui renforce le dynamisme du territoire », précise Lionel Henry. En effet, le solde est relativement équilibré avec 104 personnes de 60 ans et plus pour 100 actifs. Il le parc de logements est en expansion avec 411 logements en chantier entre 2002 et 2015. « En revanche, la population a tendance à se décroupirer et les emplois se concentrent de plus en plus. Et ceux des participants est qu'il n'y a pas de pôle central dominant concentrant l'emploi », souligne Lionel Henry. En effet, elle se situe au-le-long en termes d'emploie.

Les représentants de Loire-et-Cher étaient nombreux à l'entrée du Grand Chambord.

Trouver une identité à la communauté de communes

Un territoire résidentiel mais bien équipé

Les familles est donc majoritairement avec une bonne répartition des services de proximité (crèches de communes et pôles santé). En effet, 65 % de la population accède à ces pôles en moins de dix minutes. Entre, le principal atout du territoire est le tourisme. Il se place au 4e rang des communautés de communes du département en capacité d'accueil. « Quand on se regarde, on peut avoir des soucis de se décaler mais quand on se compare, on a des raisons de se consoler », ironise Gilles Clément. Il y a une belle longueur parmi au collectif Dérive, composé d'architectes et de paysagistes qui réfléchissent aux interstices de territoires et à leur mise en valeur, en parallèle de la réorganisation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

L'intérêt de l'intercommunalité

Dans le cadre de cette deuxième réunion d'information du projet « Grand Chambord 2030 », Gilles Clément avait invité les sénateurs Jeremy Gorgeous et Jacqueline Gourault, les députés Denys Robiliard et Philippe Martin-Lalande, ainsi que Marc Fournier, président de la communauté de communes Beauce Val de Loire. Ils sont revenus sur l'intérêt de l'intercommunalité et des communes nouvelles. « Les communes nouvelles sont destinées à celles qui trouvent que leur importance démographique et leurs moyens d'actions sont trop limités et ne correspondent plus à la réalité aujourd'hui », a souligné Jacqueline Gourault avant de rappeler : « Créer une commune nouvelle est basé sur le volontariat, en revanche, il n'y a pas de possibilité de revenir en arrière ensuite. Les élus doivent trouver les bons outils pour répondre aux besoins de leur population et envisager le plus rapidement possible l'avenir dans nos territoires. » Une réflexion soutenue par Jeremy Gorgeous : « Une bonne commune nouvelle doit être un processus serré, soupesé et les conseils municipaux doivent prendre leurs précautions pour le réaliser. Avant d'opposer une fermeté pour tout le vie, il faut bien réfléchir ! ». Il estime également que le meilleur moyen de consolider les communes est l'intercommunalité. Ce rapprochement permet aussi de mener des projets plus importants. « Par exemple, le complexe aquatique qui verra le jour en juin 2018 à Saint-Laurent-Nouan et qui sera très attractif pour le territoire », a souligné Gilles Clément.

Article paru dans le Petit Solognot du 30 mars 2016

« Le projet Grand Chambord 2030 ne peut pas se faire sans vous »

Gilles Clément, président de la communauté de communes du Grand Chambord et Jean d'Haussonville, directeur général du Domaine national de Chambord ont présenté le projet de territoire du Grand Chambord 2030, mardi 15 mars, dans la salle des communs d'Orléans du château.

« L'objectif est de construire un projet de territoire pour les quinze ans à venir, d'imaginer ensemble 2030 pour le Grand Chambord et nous sommes à un moment crucial pour démarrer les réflexions comme cela n'a jamais pu se produire sur notre territoire », a expliqué Gilles Clément président de la communauté de communes du Grand Chambord lors de la réunion de lancement organisée au château de Chambord, mardi 15 mars. En effet, le projet va se construire avec les différents acteurs du territoire et la réunion était ponctuée de vidéos pour illustrer les différentes démarches à venir. L'exemple du Grand Chalon a été cité pour montrer comment l'agglomération a été découpée et la manière dont le projet s'est organisé. « L'objectif est de faire aboutir le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avant fin 2019 », a souligné le président de la communauté de communes. Ce document établira le projet global d'urbanisme et d'aménagement mais permettra aussi d'affirmer les spécificités et différences du territoire. Il sera concocté avec tous les acteurs du Grand Chambord : associations, représentants du monde agricole, artisans, entreprises, habitants. « Le tourisme est un vecteur puissant de développement dont Chambord est la locomotive et tout notre territoire a une responsabilité pour garantir la qualité du cœur du droit », a affirmé Gilles Clément avant d'ajouter : « Il faudra donc encore améliorer et augmenter la capacité d'hébergement ». Par ailleurs, l'ambition est aussi de garantir la protection de l'environnement et des paysages en s'appuyant sur la démarche de labellisation « Grand site de France ». Pour illustrer cela, les exemples du pont du Gard et du Puy de Dôme ont été montrés. Ces sites abéliens ont amélioré l'accueil touristique et augmentent leur fréquentation tout en conservant le territoire.

Jean d'Haussonville, directeur général du Domaine national de Chambord a également rappelé le projet d'établissement jusqu'en 2020. « Une réflexion a été entamée sur ce qu'est Chambord car ce n'est pas seulement un bâtiment, c'est une œuvre d'art sans équivalent dans le monde et c'est l'un des plus beaux monuments », a-t-il insisté. En effet, des travaux sont déjà en cours pour améliorer la qualité d'accueil et embellir le domaine. Certains seront terminés pour le mois de juin comme la « grande promenade » de 200 hectares et une nouvelle halle d'accueil. Un projet de jardins à la française sera mené l'hiver prochain pour une ouverture en 2017 et une auberge éco-responsable adaptée aux familles devrait être créée à l'Ormetreau. Une carte privilège pourrait également voir le jour pour faciliter la venue à Chambord aux habitants de la communauté de commune. « Un conseil du développement durable pourra être mis en place afin de permettre notamment aux habitants de participer au projet et accompagner l'organisation et la mise en œuvre du PLUi », a expliqué Gilles Clément avant de conclure : « L'idée de cette instance est d'être un accélérateur de démocratie car le projet Grand Chambord 2030 ne peut pas se faire sans vous dans à vous et à nous de jouer ensemble ».

Chloé Cartier-Santino

Jean d'Haussonville et Gilles Clément ont présenté les grandes lignes de la mise en place du projet Grand Chambord 2030.

Article paru dans La Nouvelle République le 15 avril 2019

la Nouvelle République.fr

LOIR-ET-CHER > Cormeray > Blois > Le conseil de développement est lancé

Le conseil de développement est lancé

Une cinquantaine de participants étaient présents.

Une cinquantaine de participants étaient présents à la réunion organisée mercredi dernier au siège de la communauté de communes, à Bracieux. Il s'agissait de la mise en place du conseil de développement, une nouvelle instance de démocratie participative dont Gilles Clément a souhaité qu'elle soit « la plus libre possible ». Elle regroupera des habitants, tous bénévoles, reflétant la diversité du territoire. Ils participeront à l'action publique en « portant un avis neutre » sur les projets, en « rétrécissant de la proximité » en apportant leur expertise ou, à l'inverse, leur avis de « non expert ». Formulant des points de vue et des propositions sur les politiques locales, sur leur conception ou leur évaluation (par exemple celle de promotion du développement durable). Les membres du conseil communautaire ne peuvent en faire partie.

Les échanges ont porté, pour cette prise de contact, sur les modalités de fonctionnement. Répartis en petits groupes, les participants ont tous exprimé leur souhait de réunions pas trop nombreuses, afin de ne pas sombrer dans la « réunionite » et efficaces. Elles devraient être le lieu « où se disent les choses » comme l'a souligné un intervenant, ajoutant : « Elle serait ce que nous en ferons, nous ne voulons pas servir de caution ». Gilles Clément a souligné que cette nouvelle assemblée avait « vocation à être autonome », aucun modèle n'est imposé, la caractéristique étant une souplesse du cadre juridique possible à une « géométrie variable ». Assemblée plénière, instance délibérative partiaire et groupes de travail devraient permettre un fonctionnement une entrave et efficace. Le rapport d'activité du conseil sera « examiné et débattu » par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

5. LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLUi

Il ressort des observations formulées, notamment dans les registres de concertation publique et dans les courriers, un thème majeur de la concertation publique qui a contribué à nourrir le processus d'élaboration du PLUi : la constructibilité foncière.

- **Capacités d'accueil et de développement.** Les demandes qui ont été consignées dans les registres de concertation ou transmises par courrier postal portaient dans leur majorité sur la possibilité de rendre constructible des terrains ou de s'assurer de leur constructibilité au PLUi.

  Prise en compte par le PLUi : l'opportunité des demandes de classement en zone constructible de terrain a été mise en perspective aux regards des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en particulier par :

  - les orientations de protection et de maintien des espaces agricoles et de leur fonctionnalité sur le territoire intercommunal qui ont prévalu au maintien des terres cultivées (axe 2 du PADD « Accroître les synergies économiques et sociales locales »).

  - les orientations de développement résidentiel maîtrisé qui reposent sur le renforcement du maillage territorial existant entre pôle urbain, pôles de proximité rural et villages de proximité rurale, la mobilisation des logements vacants, (axe 3 du PADD « Co-construisant l'exceptionnalité de Grand Chambord »).

  - les orientations de protection des espaces naturels et des espaces agricoles au regard de leur rôle dans la fonctionnalité de la trame verte et bleue qui ont prévalu au maintien des espaces naturels et boisés, des noyaux de biodiversité et des continuités écologiques et plus largement du paysage d'inscription des communes de l'intercommunalité (axe 1 « Affirmant Grand Chambord comme espace de rencontre entre Val de Loire et Sologne »)

- **Capacités d'évolution des bâtis ex**
  sur les possibilités d'évolution du bâti en zone agricole ou naturelle.

  Prise en compte par le PLUi : l'opportunité de la demande a été mise en perspective au regard des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en particulier par :

  - les orientations liées à la mobilisation du bâti existant pour répondre aux besoins en logements, à la valorisation du patrimoine bâti existant afin de faire vivre le bâti existant et de permettre son évolution et son adaptation pour répondre aux nouveaux modes d'habiter et aux nouveaux besoins en logement sur le territoire de l'intercommunalité (axe 2 du PADD « Accroître les synergies économiques et sociales locales »).

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190527-041_107_2019-DE

6. CONCLUSIONS

La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLUi.

Les modalités de concertation prévues par le Conseil communautaire ont été mises en œuvre.

L'outil de concertation qui a connu la plus forte utilisation a été les réunions publiques.

La participation aux réunions publiques traduit le moyen d'information privilégié par les habitants.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec le public, d'enrichir le projet de PLUi désormais constitué.

Le public a fait part de préoccupation en faveur d'un développement du territoire intercommunal en permettant de concilier une amélioration de l'offre locale (en services, en logements, en emplois) et la préservation d'éléments identitaires pour le territoire (ruralité, massifs forestiers, agriculture, patrimoines).

Au cours de l'élaboration du PLUi, le Conseil intercommunal a veillé à répondre à cette volonté en cohérence avec les orientations générales du PLUi et en particulier en affirmant l'espace de rencontre entre le Val de Loire et la Sologne, en développant des synergies économiques et sociales locales, en renforçant l'exceptionnalité du Grand Chambord, en préservant la qualité du cadre de vie, du paysage et de l'environnement.